



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
Office fédéral de la protection de la population OFPP
Bureau Service sanitaire coordonné

Demande pour l'obtention du certificat «Spécialiste en aide psychologique d'urgence RNAPU»

Les demandes ne seront acceptées que si elles sont remplies par voie électronique !

Données personnelles

Civilité	Madame	Moniseur
Nom	Titre	
Prénom	Tél.	
Rue	Portable	
NPA/Lieu	Courriel	
Date de naissance		

Adresse professionnelle / du cabinet

Cabinet / Employeur	
Fonction	Tél.
Rue	Portable
NPA/Lieu	Courriel

Je demande le certificat de «Spécialiste en aide psychologique d'urgence RNAPU» et confirme avoir rempli toutes les données de manière conforme à la vérité. Conjointement, je m'engage à me comporter dans le respect des lignes de conduite et des critères RNAPU.

Le RNAPU se réserve le droit de demander des documents complémentaires ponctuellement.

Prière d'envoyer le formulaire de demande avec les **documents suivants** dans un seul courriel à: nazksd-info@babs.admin.ch.

La documentation de demande peut être téléchargée sur le site www.rnapu.ch.

Copie du master d'une université/ d'une haute école reconnue par la CRUS ou d'un diplôme d'infirmier/ère spécialisé/e en soins psychiatriques.

Justificatif de la formation continue accomplie pour les spécialistes avec une qualification psychologique d'urgence supplémentaire dans une organisation certifiée RNAPU

Justificatif d'une expérience professionnelle de trois ans (au minimum 50 % du temps de travail) au moment de la demande selon le point 9.5.2 «Directives d'intervention et standards de formation pour l'aide psychologique d'urgence» dans les trois dernières années précédant la demande

Justificatif de quatre engagements (formulaire officiel du SSC « Rapport d'engagement d'aide psychologique d'urgence »)

Justificatif de quatre heures de supervision individuelle d'au moins 60 min avec une, respectivement un superviseur certifié RNAPU

Copie du justificatif de versement de la taxe de traitement de CHE 150,00

Copie du justificatif de versement de la taxe de traitement de CHF
Office fédéral de la protection de la population OFPP, 3003 Berne

Office fédéral de la protection de la population OFPP, 3003 Berne
Postfinance Berne; IBAN: CH88 0900 0000 3000 3954 1, Compte 30-3954-1

PostFinance Bern. IBAN: CH66 0900 0000 3000 3954 4, Compte 30-3954-4, BIC: POFICHBEXXX. Remarque: « SSC: Demande de certification PNABII »



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
Office fédéral de la protection de la population OFPP
Bureau Service sanitaire coordonné

Confirmation de plus de 4 heures de supervision pendant l'accomplissement de 4 engagements au minimum dans les trois dernières années précédant la demande

Demandeur/se, nom et prénom :

Engagements	Date de l'intervention	Date de la supervision	Heures de la supervision	Nom et adresse du superviseur certifié RNAPU	Signature du/de la superviseur/se
Engagement 1					
Engagement 2					
Engagement 3					
Engagement 4					

Lieu et date :

Signature du/de la demandeur/se :

Office fédéral de la protection de la population OFPP
Bureau SSC
Guisanplatz 1B
3003 Bern

nazksd-info@babs.admin.ch
www.babs.admin.ch
www.rnapu.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
Office fédéral de la protection de la population OFPP
Bureau Service sanitaire coordonné

Rapport d'engagement d'aide psychologique d'urgence¹

Les rapports d'engagements ne seront acceptés que si elles sont remplies par voie électronique !

Demandeur : Nom et prénom

Événement:

Date:

Engagement demandé par:

Mission:

Lieu d'engagement:

Coopération avec l'organisation suivante:

Résumé de l'événement:

Informations sur les personnes assistées
(victimes, proches des victimes, secouristes, individu seul, groupes):

¹ L'expression "aide psychologique d'urgence" comprend toutes les mesures propres à maintenir ou à rétablir la santé mentale des victimes d'événements potentiellement traumatisants et des services d'urgence pendant et après de tels événements. L'aide psychologique d'urgence comprend l'aide psychosociale d'urgence, l'aide pastorale d'urgence et l'aide psychologique d'urgence. L'aide psychologique d'urgence suppose que les personnes concernées ne sont pas malades. Vos réactions à l'événement sont normales et habituellement utiles. Il vise à recouvrer la pleine santé physique, mentale et spirituelle en activant les ressources des personnes affectées. A cette fin, l'aide psychologique d'urgence développe également des instruments et des mesures de prévention. (Point 1.2 - Directives d'intervention et standards de formation en matière d'aide psychologique d'urgence)

Les personnes/organisations suivantes ont été informées:

prêtre ou pasteur local

Psychologue

Psychiatre

Parents

Services sociaux

autres

Moyens supplémentaires demandés:

Durée de l'engagement:

Interventions effectuées:

Mission transmise ou confiée à:

Enseignement personnel à tirer de l'engagement

Lieu et date:

Signature:

2023/02

Office fédéral de la protection de la population OFPP
Bureau SSC
Guisanplatz 1B
3003 Bern

nazksd-info@babs.admin.ch
www.babs.admin.ch
www.rnapu.ch





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
Office fédéral de la protection de la population OFPP
Bureau Service sanitaire coordonné

Rapport d'engagement d'aide psychologique d'urgence¹

Les rapports d'engagements ne seront acceptés que si elles sont remplies par voie électronique !

Demandeur : Nom et prénom

Événement:

Date:

Engagement demandé par:

Mission:

Lieu d'engagement:

Coopération avec l'organisation suivante:

Résumé de l'événement:

Informations sur les personnes assistées
(victimes, proches des victimes, secouristes, individu seul, groupes):

¹ L'expression "aide psychologique d'urgence" comprend toutes les mesures propres à maintenir ou à rétablir la santé mentale des victimes d'événements potentiellement traumatisants et des services d'urgence pendant et après de tels événements. L'aide psychologique d'urgence comprend l'aide psychosociale d'urgence, l'aide pastorale d'urgence et l'aide psychologique d'urgence. L'aide psychologique d'urgence suppose que les personnes concernées ne sont pas malades. Vos réactions à l'événement sont normales et habituellement utiles. Il vise à recouvrer la pleine santé physique, mentale et spirituelle en activant les ressources des personnes affectées. A cette fin, l'aide psychologique d'urgence développe également des instruments et des mesures de prévention. (Point 1.2 - Directives d'intervention et standards de formation en matière d'aide psychologique d'urgence)

Les personnes/organisations suivantes ont été informées:

prêtre ou pasteur local

Psychologue

Psychiatre

Parents

Services sociaux

autres

Moyens supplémentaires demandés:

Durée de l'engagement:

Interventions effectuées:

Mission transmise ou confiée à:

Enseignement personnel à tirer de l'engagement

Lieu et date:

Signature:

2023/02

Office fédéral de la protection de la population OFPP
Bureau SSC
Guisanplatz 1B
3003 Bern

nazksd-info@babs.admin.ch
www.babs.admin.ch
www.rnapu.ch





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
Office fédéral de la protection de la population OFPP
Bureau Service sanitaire coordonné

Rapport d'engagement d'aide psychologique d'urgence¹

Les rapports d'engagements ne seront acceptés que si elles sont remplies par voie électronique !

Demandeur : Nom et prénom

Événement:

Date:

Engagement demandé par:

Mission:

Lieu d'engagement:

Coopération avec l'organisation suivante:

Résumé de l'événement:

Informations sur les personnes assistées
(victimes, proches des victimes, secouristes, individu seul, groupes):

¹ L'expression "aide psychologique d'urgence" comprend toutes les mesures propres à maintenir ou à rétablir la santé mentale des victimes d'événements potentiellement traumatisants et des services d'urgence pendant et après de tels événements. L'aide psychologique d'urgence comprend l'aide psychosociale d'urgence, l'aide pastorale d'urgence et l'aide psychologique d'urgence. L'aide psychologique d'urgence suppose que les personnes concernées ne sont pas malades. Vos réactions à l'événement sont normales et habituellement utiles. Il vise à recouvrer la pleine santé physique, mentale et spirituelle en activant les ressources des personnes affectées. A cette fin, l'aide psychologique d'urgence développe également des instruments et des mesures de prévention. (Point 1.2 - Directives d'intervention et standards de formation en matière d'aide psychologique d'urgence)

Les personnes/organisations suivantes ont été informées:

prêtre ou pasteur local

Psychologue

Psychiatre

Parents

Services sociaux

autres

Moyens supplémentaires demandés:

Durée de l'engagement:

Interventions effectuées:

Mission transmise ou confiée à:

Enseignement personnel à tirer de l'engagement

Lieu et date:

Signature:

2023/02

Office fédéral de la protection de la population OFPP
Bureau SSC
Guisanplatz 1B
3003 Bern

nazksd-info@babs.admin.ch
www.babs.admin.ch
www.rnapu.ch





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
Office fédéral de la protection de la population OFPP
Bureau Service sanitaire coordonné

Rapport d'engagement d'aide psychologique d'urgence¹

Les rapports d'engagements ne seront acceptés que si elles sont remplies par voie électronique !

Demandeur : Nom et prénom

Événement:

Date:

Engagement demandé par:

Mission:

Lieu d'engagement:

Coopération avec l'organisation suivante:

Résumé de l'événement:

Informations sur les personnes assistées
(victimes, proches des victimes, secouristes, individu seul, groupes):

¹ L'expression "aide psychologique d'urgence" comprend toutes les mesures propres à maintenir ou à rétablir la santé mentale des victimes d'événements potentiellement traumatisants et des services d'urgence pendant et après de tels événements. L'aide psychologique d'urgence comprend l'aide psychosociale d'urgence, l'aide pastorale d'urgence et l'aide psychologique d'urgence. L'aide psychologique d'urgence suppose que les personnes concernées ne sont pas malades. Vos réactions à l'événement sont normales et habituellement utiles. Il vise à recouvrer la pleine santé physique, mentale et spirituelle en activant les ressources des personnes affectées. A cette fin, l'aide psychologique d'urgence développe également des instruments et des mesures de prévention. (Point 1.2 - Directives d'intervention et standards de formation en matière d'aide psychologique d'urgence)

Les personnes/organisations suivantes ont été informées:

prêtre ou pasteur local

Psychologue

Psychiatre

Parents

Services sociaux

autres

Moyens supplémentaires demandés:

Durée de l'engagement:

Interventions effectuées:

Mission transmise ou confiée à:

Enseignement personnel à tirer de l'engagement

Lieu et date:

Signature:

2023/02

Office fédéral de la protection de la population OFPP
Bureau SSC
Guisanplatz 1B
3003 Bern

nazksd-info@babs.admin.ch
www.babs.admin.ch
www.rnapu.ch

